

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Petit Séminaire de Québec

Avril 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines* offert par le Petit Séminaire de Québec a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation a porté particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation a été préparé conformément au guide spécifique¹ et remis à la Commission le 3 octobre 1996. Un comité de spécialistes² a analysé ce rapport et effectué par la suite une visite du Petit Séminaire les 20 et 21 novembre 1996. À cette occasion, ce dernier a pu rencontrer des personnes travaillant à la Direction du Collège, les membres du Comité d'autoévaluation, des professeurs affectés au programme ainsi que des étudiants³. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Petit Séminaire. Il expose pour chaque critère d'évaluation, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Le programme de Sciences humaines*. Québec, mars 1995, 69 p.
 2. M. Louis Roy assumait la présidence du comité. Ce comité regroupait également madame Hélène Johnson, conseillère en évaluation de programmes à l'Université Laval, monsieur Raymond Boulanger, professeur de sociologie au Collège Laflèche ainsi que monsieur Jacques Delagrave, conseiller pédagogique au Cégep de Sept-Îles. Pierre Côté, agent de recherche de la Commission, agissait à titre de secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le Petit Séminaire de Québec est un collège privé situé au coeur de la ville de Québec. Il offre exclusivement des programmes de formation préuniversitaire. Le programme de *Sciences humaines* fut implanté dès 1967, et il accueillait en 1995 deux cent vingt-quatre élèves, ce qui représente un peu plus de 50 % de la population du collégial. Ce nombre comprend une trentaine d'élèves inscrits annuellement au Baccalauréat international, regroupés pour certains cours avec ceux du programme qui conduit au Diplôme d'études collégiales en *Sciences humaines*. Depuis 1993, l'effectif étudiant connaît une légère décroissance, puisqu'il atteignait alors 276 élèves. Tel qu'il se présente actuellement, le programme comprend un choix entre trois profils : *Sciences humaines sans mathématiques*, *Sciences humaines et économie*, de même que *Orientation, psychologie*. Pour l'année d'évaluation considérée, huit professeurs étaient affectés à l'enseignement de l'une ou l'autre des disciplines des Sciences humaines; tous étaient regroupés dans un même département, celui des Humanités. Trois professeurs de mathématiques s'ajoutaient à ceux-ci.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

Le rapport d'autoévaluation transmis par le Petit Séminaire contient globalement l'information factuelle demandée. Les nombreux documents annexés, au-delà de l'éclairage qu'ils apportent sur plusieurs aspects du programme, mettent en évidence la transparence avec laquelle le Collège a voulu témoigner de la mise en oeuvre du programme. Le comité d'auto-évaluation mis en place a regroupé le directeur des études et deux professeurs, dont le responsable de la coordination départementale. Les quatre principaux instruments qui ont servi à la collecte des données se complètent bien : un questionnaire soumis à chacun des professeurs concernés, un autre questionnaire présenté aux diplômés, une analyse des plans de cours, de même que des entrevues de groupes conduites auprès d'élèves de deuxième année. On décèle aussi un souci d'objectivité dans la conduite des opérations; par exemple, ce sont des professeurs d'un autre programme que celui de *Sciences humaines* qui ont animé les entrevues d'élèves, et c'est une personne externe au Collège qui a fait le traitement des statistiques sur les taux de réussite et de persévérance.

L'analyse des données, pour sa part, aurait eu avantage à recevoir plus d'attention. Le Collège ne conclut pas toujours sur les descriptions dont il fait état, sans compter que la richesse de l'information mise en annexe aurait pu étoffer encore plus le rapport. Certaines affirmations auraient pu être soutenues, alors, par une meilleure démonstration. En fait, la faiblesse de l'analyse restreint la portée de l'*autoévaluation*, qui est de permettre à tous ceux qui oeuvrent à la mise en oeuvre d'un programme de prendre conscience des forces et des faiblesses qui s'en dégagent, en visant ainsi, en dernier essor, le développement d'une culture de l'évaluation, élément essentiel d'une gestion institutionnelle de programmes. En outre, une analyse plus méticuleuse aurait aidé à circonscrire les actions envisagées.

Le rapport du Collège, a été transmis à la Commission avec un retard important : demandé pour le début de février 1996, il n'a été envoyé qu'au début d'octobre. La Commission considère ce retard fâcheux, notamment parce qu'il soulève des questions d'équité à l'égard des collèges ayant terminé leur rapport à temps. La Commission souhaite donc vivement que, lors des prochaines évaluations de programmes, le Petit Séminaire respecte les délais impartis.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

En accord avec sa mission, le Petit Séminaire a adopté un projet éducatif qui, tout en caractérisant de façon particulière la formation offerte, apporte à celle-ci une certaine cohérence. En énonçant les objectifs de l'établissement et en affirmant les valeurs de celui-ci, ce document situe la formation dispensée dans un univers humaniste et chrétien. En outre, des objectifs relatifs au plan intellectuel sont identifiés pour amener l'élève à développer ses aptitudes et son sens critique, à accéder à une plus grande ouverture d'esprit et à acquérir une autonomie intellectuelle. Par ailleurs, dès l'instauration du programme en 1967, plusieurs règles et principes ont été adoptés pour favoriser une organisation plus homogène de celui-ci, comme par exemple, éviter à la fois la dispersion et la spécialisation, centrer l'enseignement sur les éléments de base de chaque discipline, et accorder une attention majeure à la méthode qui caractérise en propre les disciplines.

Malgré ces réalisations, la Commission constate que plusieurs aspects de la cohérence font défaut. Ainsi, il ne semble pas que les professeurs se soient véritablement tous appropriés les objectifs du programme, ce qui freine l'intégration de la formation. Lors de la visite, plusieurs professeurs ont indiqué d'ailleurs une absence de préoccupation relative aux objectifs du programme. La tendance observée est d'éclipser l'importance de ces objectifs, en se limitant au cloisonnement disciplinaire et à la réalité circonscrite au cours, dans laquelle est cependant très valorisée la relation entre le professeur et l'élève. L'attention étant mise davantage sur le contenu spécifique des cours et sur la façon d'enseigner, la concertation entre les professeurs ne paraît pas nécessaire à tous, et lorsque cette dernière a lieu, elle se fait habituellement sur une base informelle.

Selon le rapport d'autoévaluation, deux objectifs du programme ne sont réellement pris en charge dans aucun cours : les objectifs 2.5 et 3.3 qui touchent respectivement l'interprétation de l'infor-

mation véhiculée dans le quotidien et la compréhension de la langue seconde. La visite a révélé, néanmoins, que la lecture de textes anglais pouvait être requise de quelques professeurs, mais que dans ces cas, cette exigence repose davantage sur des convictions personnelles que sur la volonté de rejoindre un objectif du programme. La Commission invite le Petit Séminaire à prendre explicitement en compte ces deux objectifs.

Cette attitude vis-à-vis des objectifs peut même affecter la qualité de certains cours, comme celui intitulé *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (300-300-91)*. Lors de la visite, la Commission a été étonnée qu'un professeur qui a dispensé ce cours mette en doute l'utilité des objectifs méthodologiques au collégial, affirmant que les élèves n'ont pas encore atteint la maturité nécessaire pour cet apprentissage. Cette opinion rejoint en partie celle de certains confrères qui dévalorisent les recherches effectuées par les élèves, en soutenant devant eux qu'elles sont peu valables et peu utiles à l'avancement des connaissances, et en critiquant, plus globalement, l'insistance mise sur cet aspect dans le programme. Rien d'étonnant donc à ce que les élèves rencontrés déclarent faire dans ce cours beaucoup de théorie et peu de pratique, le considèrent ennuyeux et «sans saveur», et le qualifient d'inutile. Tout cela se concilie mal avec les objectifs méthodologiques du programme.

Cette attitude au regard de la recherche ne paraît pas partagée par tous les professeurs puisqu'une publication interne lancée par le département, la Revue des sciences humaines, diffuse les meilleures recherches effectuées dans le cours *Initiation pratique à la méthodologie*, en soulignant leurs qualités. Cette attitude n'est pas plus partagée par le Collège qui attribue un prix à ces recherches.

Trois profils de formation sont offerts, mais ce qui les distingue entre eux est plutôt factice, mis à part l'insertion des préalables universitaires. D'ailleurs, ajoute le rapport, étant donné le petit effectif des élèves, l'existence de profils spécialisés est impossible. C'est ainsi, entre autres choses, que les élèves puisent dans la même liste de cours au choix, peu importe leur profil. De plus, le fait de laisser également au choix de l'élève le sixième cours du tronc commun amplifie le manque de cohésion des profils; la Commission invite le Petit Séminaire à identifier lui-même ce cours. Tenant compte de cette situation et du fait que le Collège projette de revoir le nombre et l'orientation des profils, la Commission lui **suggère** de fondre les différents profils en un seul qui tiendrait compte des exigences des universités pour les élèves que cela concerne, quitte à limiter les choix de cours. Ce serait là l'occasion de définir explicitement un plan de formation.

La séquence des cours ne correspond pas véritablement à une progression des apprentissages. Le personnel enseignant ayant tendance à considérer les cours comme des entités en soi, peu de liens sont créés entre eux. Les étudiants rencontrés lors de la visite ont d'ailleurs mentionné ne pas voir réellement de suite dans la séquence des cours. Même si le Petit Séminaire rappelle dans son rapport l'importance d'établir le premier contact avec chacune des disciplines par le cours d'introduction qui lui est propre, et même si dans les faits, quatre des cours du tronc commun apparaissent dans les deux premiers trimestres, aucune mesure n'est prise pour que cette orientation ne soit contournée par les élèves dans leur choix de cours. La Commission souscrit donc à l'idée énoncée dans le rapport d'établir une meilleure continuité et une complémentarité entre les cours de formation spécifique, de telle sorte que les connaissances de base soient situées au début de la séquence pour tous les élèves.

La Commission recommande au Petit Séminaire de prendre les moyens pour que l'ensemble des professeurs s'approprient les objectifs du programme de manière à ce qu'ils partagent une vision de celui-ci, de définir un plan de formation en identifiant la contribution de chacun des cours – en particulier du cours Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines –, et de s'assurer qu'une séquence de cours traduise clairement la progression des apprentissages.

La charge de travail paraît adéquate et bien équilibrée d'un trimestre à l'autre; les élèves rencontrés l'ont confirmé. Toutefois, en ce qui concerne le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, la pondération prévue au plan cadre ne semble pas toujours observée. Ainsi, malgré un plan de cours qui stipule qu'«une partie de la période sera réservée habituellement pour le travail en équipe», ce qui concorde bien avec la pondération hebdomadaire qui prévoit deux heures de travaux pratiques supervisés par le professeur, des élèves ont rapporté devoir réaliser leur travail de recherche entièrement à l'extérieur du cours. La Commission invite le Petit Séminaire à porter une attention particulière au respect de la pondération dans ce cours. Par ailleurs, la Commission encourage celui-ci à maintenir le calendrier des travaux et des examens; une telle pratique favorise l'étalement des travaux, ce qui facilite aux élèves la gestion de leur temps, et assure une meilleure coordination des activités d'évaluation.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Bien que plusieurs professeurs incitent les élèves, dans leurs cours, à poser des questions, à donner leur opinion et à participer aux discussions, c'est l'enseignement magistral qui est le plus souvent utilisé. Des professeurs se limitent même essentiellement à celui-ci. En fait, les méthodes suivies reposent essentiellement sur le choix personnel du professeur. Les élèves consultés dans les entrevues de groupe par le Petit Séminaire se sont plaints de l'insistance mise sur l'enseignement magistral et auraient souhaité une plus forte participation. Les élèves rencontrés lors de la visite l'ont confirmé, ajoutant cependant que les relations entre eux et les professeurs étaient excellentes. Par ailleurs, la Commission croit qu'une meilleure appropriation des objectifs du programme pourrait amener le personnel enseignant à opter en faveur d'une plus grande variété de méthodes pédagogiques et qu'une homogénéité plus forte des groupes serait propre à faciliter l'adaptation de la pédagogie. Elle *suggère* à celui-ci de diversifier les méthodes pédagogiques, en accordant plus d'attention aux méthodes actives qui peuvent s'avérer particulièrement profitables pour atteindre les objectifs de «méthodologie» du programme et pour développer les attitudes recherchées. En ce sens, elle encourage le Petit Séminaire à donner suite à l'action envisagée dans son rapport, selon laquelle le département doit prendre une part active dans l'animation pédagogique et les professeurs expérimenter d'autres modèles d'enseignement.

Plus spécifiquement, l'intégration dans les cours de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information ne paraît pas encore effectuée, et cela d'autant plus que certains professeurs éprouvent des réticences à cet égard. Aucun cours ne s'y réfère, même pas celui intitulé *Méthodes quantitatives*, dont un des objectifs, selon les *Cahiers de l'enseignement collégial*, est nommément d'utiliser un chiffrier électronique pour le traitement statistique. Puisqu'il s'agit là d'un impératif qui ne peut être contourné pour actualiser l'enseignement et l'apprentissage,

la Commission recommande au Petit Séminaire d'intégrer dans ses cours l'usage de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information, tout en investissant les ressources adéquates pour que les professeurs s'y familiarisent.

L'encadrement des élèves est la préoccupation de tous et constitue une des forces du programme. Bien qu'aucune mesure d'aide ne soit réservée strictement aux élèves de *Sciences humaines*, le rapport d'autoévaluation énumère, en les décrivant, plusieurs mesures institutionnelles prévues à cet égard, dont le dépistage des élèves à risque lors de l'admission, l'existence d'un Centre d'aide en français et un autre en mathématiques, ainsi qu'un Comité de suivi. Le travail de ce dernier est à souligner; il voit, entre autres choses, à l'analyse des résultats scolaires des élèves en difficulté, à l'accompagnement de ces élèves tout au long d'un trimestre et à l'établissement de liens avec les professeurs, sans compter qu'un plan d'action personnalisé est déterminé pour chacun des élèves concernés et que des ateliers méthodologiques facultatifs sont offerts. Le fonctionnement du Centre d'aide en français est également à souligner : des professeurs de français et de philosophie effectuent le dépistage des élèves, un professeur voit à la coordination du Centre, des étudiants universitaires ou des élèves bénévoles agissent à titre de moniteurs, la présence est vérifiée et les élèves s'engagent formellement à un certain nombre de séances.

Toutes ces mesures attestent concrètement d'un soutien pédagogique orienté vers la réussite. Elles illustrent bien le principe suivant énoncé au début du rapport : «le fonctionnement et l'organisation du programme doivent favoriser l'encadrement des étudiants surtout en première année.» Elles mettent en évidence, également, l'excellence de la collaboration entre le personnel enseignant et celui affecté plus particulièrement à l'encadrement. Ce soutien se vérifie aussi en ce qui concerne l'organisation pédagogique et certaines pratiques d'évaluation. Par exemple, dans certains cours, les quatre-vingt élèves inscrits sont divisés en trois groupes au lieu de deux pour faciliter un meilleur encadrement. Autres exemples, pour l'ensemble des élèves, l'évaluation des apprentissages a tendance à être plus fréquente au premier trimestre, et pour les membres de l'équipe de football, les cours peuvent être répartis sur plus de quatre trimestres. À noter que des professeurs effectuent une double correction, dont la première est formative.

La disponibilité des professeurs pour assurer un encadrement des élèves en dehors des heures de cours constitue un point fort du programme. Les élèves rencontrés lors de la visite ont été unanimes à le déclarer, ce qui confirme bien le rapport d'autoévaluation; ils affirment que les professeurs devancent les demandes d'aide et acceptent même de prêter assistance aux élèves d'autres cours que les leurs. Les professeurs affichent leur horaire sur la porte de leur bureau en indiquant les moments de disponibilité, et pendant les semaines d'examens, des rencontres collectives sont organisées par certains d'entre eux pour réviser la matière. En outre, l'aménagement de bureaux individuels pour les professeurs permanents favorise la tenue de rencontres d'aide.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

En 1994-1995, huit professeurs étaient affectés à l'enseignement des disciplines de Sciences humaines. Lors de la visite, le nombre de professeurs avait baissé à six. Tous détiennent un diplôme de deuxième cycle universitaire, et l'un d'eux a un doctorat. Toutes ces personnes ont les qualifications nécessaires pour accomplir la tâche d'enseignement qui leur est dévolue. La Commission remarque que trois d'entre elles détiennent le statut de permanent et ont cumulé entre 22 et 30 années d'expérience, alors que les trois autres, qui sont non permanentes, ont moins de cinq ans d'ancienneté. Ceci n'est pas sans conséquence sur la façon dont les principaux intéressés envisagent la mise en oeuvre du programme et l'avenir de ce dernier, et cela d'autant plus qu'il n'y a habituellement qu'un seul spécialiste par matière et que certains professeurs ne sont qu'à temps partiel. La Commission invite le Petit Séminaire à se soucier de préparer la relève professorale.

L'ancienneté, par ailleurs, joue un rôle prépondérant dans l'attribution des cours. Ce mode de fonctionnement n'assure pas, en soi, l'intérêt du professeur pour l'enseignement des cours de méthodologie. La Commission *suggère* de réviser ce mode d'attribution, de manière à prendre en considération l'intérêt du professeur et à s'assurer de la préparation suffisante de celui-ci pour enseigner un cours de méthodologie. En ce qui concerne l'activité d'intégration qui est dispensée par deux professeurs, la Commission souligne la contribution importante de l'enseignante d'histoire de l'art dans la mise en place du cours. Toutefois, elle invite le Petit Séminaire à s'assurer que chaque équipe de professeurs appelée à le dispenser comprenne toujours au moins un professeur de *Sciences humaines*, pour maintenir et renforcer les liens entre cette activité et les autres cours du programme.

Depuis deux ans, tous les professeurs de *Sciences humaines* ont été soumis à une évaluation des cours et de l'enseignement. C'est ainsi que cette opération a été conduite à l'hiver 1995 auprès des professeurs affectés au programme du Baccalauréat international%sciences humaines, et au trimestre d'hiver suivant auprès de tous les professeurs non permanents. Cette évaluation a fait appel à des consultants externes et la Direction, par la suite, a rencontré individuellement chacun des professeurs pour en assurer les suites. Le personnel enseignant rencontré lors de la visite s'est montré satisfait de cette évaluation, indiquant qu'elle a été accomplie dans une perspective formative.

Le rapport d'autoévaluation mentionne que le Petit Séminaire encourage le perfectionnement des professeurs de diverses manières : l'organisation de journées pédagogiques, le soutien financier pour assister aux ateliers de perfectionnement du *Comité de recherche et d'expérimentation pédagogique* de l'*Association des collègues privés du Québec*, ainsi que l'accès aux fonds de recherche de cette association et aux fonds PAREA. Néanmoins, comme l'ajoute le rapport, l'attitude des professeurs vis-à-vis du perfectionnement varie beaucoup de l'un à l'autre. Si certains profitent des ateliers et du perfectionnement collectif offerts, d'autres s'en tiennent au perfectionnement disciplinaire. Sans sous-estimer l'importance de ce dernier, la Commission invite les professeurs à accorder plus d'attention au perfectionnement pédagogique, qui est une clef importante pour mettre en oeuvre plusieurs aspects du nouveau programme, qu'il s'agisse, par exemple, de l'appropriation des objectifs, ou de l'instauration de la démarche d'intégration et de l'épreuve synthèse.

Dans l'ensemble, les ressources matérielles s'avèrent adéquates. La bibliothèque est sans doute, à ce sujet, l'aspect le plus positif. Qu'il s'agisse de la pertinence des documents qu'elle contient, de l'accessibilité, du climat propice au travail et du soutien du personnel, les étudiants rencontrés s'en sont déclarés pleinement satisfaits. L'activité obligatoire d'*Initiation à la bibliothèque et à la recherche documentaire* témoigne de l'attention apportée pour familiariser les élèves aux ressources offertes. La Commission prend note que l'informatisation de la bibliothèque va bon train. Par ailleurs, les professeurs rencontrés apprécient tout particulièrement l'entente qui leur permet d'effectuer des emprunts à la bibliothèque de l'Université Laval. En ce qui a trait aux trois laboratoires d'informatique – affectés aussi bien au secondaire qu'au collégial –, les appareils sont appropriés, bien qu'il serait préférable qu'ils soient reliés en réseau. En outre, nonobstant le fait qu'une personne assure le soutien dans ces laboratoires, il y aurait lieu que les élèves soient davantage sollicités, car il ne semble pas y avoir beaucoup d'efforts pour les inciter à mettre à profit le matériel informatique. Sans doute que la recommandation formulée précédemment au sujet d'une intégration dans les cours de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information devrait corriger cette lacune.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

L'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) est vérifiée par l'intermédiaire d'une approbation des plans de cours faite par le Comité des études, qui regroupe le directeur des études, le coordonnateur aux services personnels et un professeur. À ce propos, la Commission a analysé les plans de cours et les instruments d'évaluation relatifs aux cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. En ce qui concerne le cours *Économie globale*, les objectifs inscrits dans le plan de cours déposé sont conformes à ceux prévus par le Ministère. Cependant, la traduction de ces objectifs en un contenu de cours n'est pas toujours évidente, sans compter que les sujets abordés sont souvent pointus et permettent difficilement d'acquérir une vue globale des phénomènes étudiés. Les documents ayant trait aux évaluations sommatives montrent, pour leur part, qu'elles reposent essentiellement sur des questions à choix multiples, portant avant tout sur des calculs ou sur des applications théoriques et graphiques. En fait, il devrait y avoir une meilleure harmonisation entre le contenu du cours, les objectifs poursuivis et l'évaluation des apprentissages, de telle sorte que les standards visés répondent avec plus de justesse au collégial. En ce qui a trait au cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, les buts et les objectifs inscrits au plan de cours ressemblent peu aux énoncés des *Cahiers de l'enseignement collégial*. Il s'agit plutôt, comme le mentionne le plan de cours, d'un «cours d'initiation qui vise à long terme l'acquisition et la mise en pratique du processus de recherche scientifique», ce qui rapproche ce dernier d'un cours d'initiation au travail intellectuel. En outre, le plan de cours est incomplet, puisqu'il ne fait aucunement mention du contenu qui sera traité. Les instruments d'évaluation déposés en regard de ce cours sont diversifiés et paraissent congruents avec les objectifs présentés plutôt qu'avec les objectifs ministériels. Ce dernier cas indique donc un écart avec certaines prescriptions de la PIEA au sujet du contenu des plans de cours. En outre, le département devrait assumer plus fermement sa responsabilité d'analyser les plans de cours, comme le prévoit la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*.

Deux autres exemples confirment un laxisme relatif dans l'application de la politique. Ainsi, la prise en considération de la maîtrise de la langue dans la correction varie entre les professeurs du département des Sciences humaines, ce que critiquent les élèves, le département devant fixer des normes, selon la politique, à cet effet. Les règles de présentation des travaux, pour leur part, varient également d'un professeur à l'autre selon les élèves, et cela même s'il existe un guide prévu à cet effet et que la politique en demande l'utilisation. Sur ces deux points, le Collège propose d'ailleurs une plus grande uniformisation des exigences.

La Commission recommande au Petit Séminaire de s'assurer de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et de veiller tout particulièrement à la qualité et à l'équité de l'évaluation effectuée.

Pour chacun des cours du tronc commun, la réussite des élèves du Petit Séminaire se compare avantageusement à la moyenne provinciale. Malgré ces taux élevés, le taux de diplomation pour la durée prescrite de deux ans est légèrement inférieur à celui calculé pour l'ensemble du réseau privé. Ainsi, selon les données de CHESCO, ce taux est de 35 % pour la cohorte de 1991, 31 % pour celle de 1992 et de 37 % pour la suivante, alors que le taux obtenu par les cohortes correspondantes pour l'ensemble du réseau est de 38 %, 39 % et 42 %. Le rapport est laconique sur l'analyse de ce phénomène. La moyenne obtenue au secondaire ne semble pas être en cause; elle se situe entre 71 % et 75 % depuis une dizaine d'années et avoisine de près celle présentée pour l'ensemble du réseau privé. Colliger de manière récurrente des données sur les caractéristiques des élèves, ainsi que sur leur cheminement, leur réussite et leur diplomation, ou encore sur leur satisfaction du programme pourrait offrir un concours appréciable pour soutenir cette analyse et indiquer, au moment opportun, l'aide ou les correctifs appropriés. La Commission **suggère** au Petit Séminaire de mettre en place un tel suivi, en portant attention, notamment, aux principales caractéristiques de ceux qui ne diplôment pas après deux ans et à ce qu'il advient d'eux.

La Commission reconnaît que la mise en place du cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*, d'abord de façon expérimentale en 1993, puis de manière plus définie en 1996, a été un événement majeur dans l'instauration de l'approche programme. Toutes les étapes d'élaboration de ce cours, allant de l'appropriation des concepts jusqu'à la rédaction du plan de cours, en passant par l'étude de différents scénarios, ont été accomplies en commun par les professeurs du département. Ce fut là l'occasion d'entamer une réflexion sur les objectifs du programme et sur la notion d'intégration. Plus particulièrement, deux professeurs de disciplines différentes sont associés dans ce cours, et selon le plan de cours prévu à l'hiver 1996, les élèves, après avoir reçu des exposés sur un thème intégrateur défini préalablement, devaient produire un travail d'équipe sur un sujet s'y rapportant. La Commission invite les professeurs à établir des ponts entre les cours qu'ils enseignent et l'activité d'intégration, de manière à faciliter la préparation des élèves à celle-ci.

Dans un questionnaire, les diplômés ont transmis un point de vue largement positif du programme, comme l'indique le rapport d'autoévaluation. Ils affirment, entre autres, que celui-ci leur a permis d'acquérir des connaissances pertinentes et de développer plusieurs habiletés reliées à l'analyse, à

la méthodologie et à la recherche. Il se dégage de cette opinion que le programme les prépare bien aux études universitaires. Ils se montrent critiques néanmoins sur la capacité de celui-ci à effectuer des liens entre les diverses disciplines, ce qui confirme les lacunes dans la cohérence du programme.

En ce qui a trait au test de français ministériel, la Commission prend note que le taux de réussite des élèves du programme a diminué sensiblement depuis quelques années, se situant maintenant en deçà de celui du réseau collégial. Ainsi, selon les données publiées par le Ministère, en 1992, ce taux était de 67 % pour ceux du Collège et de 53 % pour ceux du réseau. En 1994, ce taux n'est plus que de 57 % contre 62 %, et en 1995, de 41 % contre 52 %. Une baisse de 26 % du taux de réussite s'est donc manifestée au Petit Séminaire. La Commission **suggère** au Collège de rehausser la maîtrise du français, notamment en aidant l'élève à accroître sa compétence linguistique comme le prévoit la PIEA.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

La mise en oeuvre du programme met principalement à contribution la Direction des études, le Comité des études, le département et les professeurs. La Commission note tout particulièrement la réussite de la Direction à maintenir un contact étroit avec les professeurs et les élèves, ce qui n'est pas étranger au bon état des communications entre les diverses instances. Le Comité des études est également très présent dans la mise en oeuvre du programme, que ce soit, par exemple, en ce qui concerne l'évaluation de l'enseignement et du programme lui-même, ou encore de l'organisation des journées pédagogiques.

Malgré les travaux accomplis pour implanter l'approche programme, comme ce qui a été fait dans le cadre de journées pédagogiques ou de l'élaboration de l'activité d'intégration et de l'épreuve synthèse, malgré la volonté du responsable de la coordination départementale, le programme n'est pas encore vraiment porté par le département. Comme la Commission l'a déjà souligné, les objectifs du programme ne sont pas partagés par l'ensemble des professeurs et les liens sont plutôt ténus entre les cours et les disciplines, mais en plus, il se dégage du rapport d'autoévaluation un certain climat de défection. C'est ainsi, par exemple, qu'il est mentionné que le département ne s'implique pas activement dans l'organisation de discussions sur les méthodes pédagogiques utilisées, que les

professeurs ne travaillent pas en équipe et que plusieurs d'entre eux estiment que le département n'a pas joué son rôle dans l'encadrement des nouveaux professeurs. En outre, il ne semble pas que tous les professeurs, ni même les élèves, s'identifient au programme de *Sciences humaines*; ce dernier ne portant pas vraiment une couleur distincte. Considérant cette situation et tenant compte également de la proposition du Collège de revoir le rôle et les fonctions des structures actuelles en créant des comités-programmes,

la Commission recommande au Petit Séminaire d'établir des mécanismes qui favorisent la mise en place de l'approche programme et qui permettent de créer un sentiment d'appartenance au programme, aussi bien parmi le personnel enseignant que parmi les élèves.

Par ailleurs, présentement, deux possibilités sont offertes par le Petit Séminaire aux élèves intéressés à suivre une formation en Sciences humaines : le programme sanctionné par le DEC et celui du Baccalauréat international. La juxtaposition de ces deux voies n'est pas sans effet sur les mentalités et les attitudes. Ainsi, le programme du B.I., qui obéit à des exigences externes et comporte des critères de sélection, paraît plus valorisé par les personnes mêmes qui mettent en oeuvre le programme conduisant au DEC. Celles-ci tendent à répartir leur énergie en conséquence. Pourtant, le programme de DEC, qui s'adresse à une clientèle plus large et plus diversifiée, devrait recevoir toute l'attention nécessaire au développement d'un programme de qualité capable de bien répondre aux besoins de ses étudiants. Pour cette raison,

la Commission recommande au Petit Séminaire d'accorder au programme du DEC en Sciences humaines toute l'attention nécessaire et de prendre les moyens requis pour y maintenir une formation de qualité et pour en assurer le développement.

Conclusion

Le programme de *Sciences humaines* du Petit Séminaire de Québec montre des aspects positifs. La réalisation d'un calendrier des travaux et examens, la relation pédagogique entre les professeurs et les élèves, les mesures d'aide et d'encadrement, les qualifications du personnel enseignant et la disponibilité de celui-ci, les travaux accomplis dans le cadre de l'évaluation des cours et de l'enseignement, la qualité des ressources matérielles, les taux de réussite des cours, la mise en place de l'activité d'intégration, de même qu'une bonne collaboration entre les principales instances affectées à la mise en oeuvre du programme constituent des éléments qui doivent être portés à l'actif du programme. La Commission constate néanmoins que sur des points essentiels, le programme doit être amélioré, voire corrigé. C'est pourquoi elle formule des recommandations sur les points suivants :

- Le renforcement de la cohérence du programme, par la recherche d'une meilleure appropriation des objectifs, par la définition d'un plan de formation et par une séquence de cours qui dénote un cheminement progressif des apprentissages.
- L'intégration de l'informatique dans les cours et des nouvelles technologies de l'information.
- L'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*.
- L'implantation de l'approche programme.
- Une attention plus soutenue accordée au programme de *Sciences humaines*.

Mis à part ces points qui font l'objet de recommandations, la Commission formule également cinq suggestions, soit de fondre les différents profils en un seul, de diversifier les méthodes pédagogiques, de réviser le mode d'attribution des cours de méthodologie, de mettre en place un suivi du cheminement des élèves et de rehausser la maîtrise du français.

La prise en compte des suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à améliorer la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Petit Séminaire de Québec.

Les suites de l'évaluation

Dans une lettre datée du 21 mars 1997, le Petit Séminaire de Québec transmettait sa réaction au rapport d'évaluation. Outre les remarques qui amènent quelques précisions au rapport, la Commission prend note que le Collège a entrepris plusieurs actions pour améliorer la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*.

- Le Département a reçu le mandat de s'assurer que les objectifs du programme soient définis en termes opérationnels, que le plan de formation identifie la contribution de chaque discipline et que la séquence des cours traduise bien la progression des apprentissages.
- Le Département continuera de produire un calendrier des travaux et des examens.
- Le Département doit identifier ses besoins au regard des nouvelles technologies, de la diversification des méthodes pédagogiques et du perfectionnement de ses membres.
- Le Comité des études doit proposer un nouveau modèle de coordination pour s'assurer de la conformité des plans de cours à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.
- L'élaboration d'une politique institutionnelle de la langue française est prévue.

La Commission s'attend à recevoir du Petit Séminaire de Québec, au moment opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis au regard des recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président